

1<sup>er</sup> avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos et en visioconférence, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents en visioconférence les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel  
District numéro 2 : Jasmin Boucher  
District numéro 3 : Denis Filiatrault  
District numéro 4 : Gilbert Perreault  
District numéro 5 : Geneviève Poirier  
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent en visioconférence.

### MOT DE BIENVENUE

### ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2020

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 25 février au 19 mars 2020

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> avril 2020

5.2 Fin de probation de madame Sylvie Arvisais, technicienne comptable

5.3 Adoption du règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

5.4 Résolution d'appui à la Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

5.5 Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt numéro R014-2020 (B-0051)

5.6 Report du premier versement de taxes du 30 mars 2020 au 30 juin 2020 – suspension du taux d'intérêts - COVID-19 (Coronavirus)

5.7 Nouvelle tarification de l'Unité d'évaluation en ligne (UEL) et Portail de données immobilières en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mai 2020

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 février au 19 mars 2020

6.2 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Bernard Pilon – Lots 5 610 369 et 5 610 388

6.3 Dérogation mineure numéro 2020-00012 – 41, rue Denis – Lot 5 612 615

**07- Sécurité publique**

- 7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour les années 2020 à 2023**

**08- Loisirs et culture**

- 8.1 Entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène pour le camp de jour 2020**  
**8.2 Remplacement de clôtures au parc des Sables**  
**8.3 Achat d'un abreuvoir extérieur au Centre des loisirs**  
**8.4 Achat de bouteilles d'eau avec logo**

**09- Hygiène du milieu et travaux publics**

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 février au 17 mars 2020**  
**9.2 Aide financière – demande de substitution – Travaux de réfection de voirie rue Goyette - Programme d'aide à la voirie-locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux**

**10- Varia**

**11- Période de questions**

**12- Levée de la séance**

**2020-04-063**

**01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**02- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 02.

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-04-064**

**3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2020**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2020 soit approuvé.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2020-04-065

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 25 février au 19 mars 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 25 février au 19 mars 2020.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 25 février au 19 mars 2020.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2020-04-066

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> avril 2020**

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2020 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **294 270.22 \$**.

|  |               |
|--|---------------|
| Décaissements : chèques 13006 à 13022                  | 39 463.41 \$  |
| Chèque annulé : 13009                                  |               |
| Comptes fournisseurs : chèques 13023 à 13074           | 219 191.71 \$ |
| Salaires pour la période du 16 février au 17 mars 2020 | 35 615.10 \$  |

**Total de la période :** **294 270.22 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-04-067

**5.2 Fin de probation de madame Sylvie Arvisais, technicienne comptable**

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-09-204 décrétant l'embauche de madame Sylvie Arvisais au poste de technicienne comptable à compter du 30 septembre 2019 ;

**ATTENDU** que ce poste est permanent, régulier et à temps complet ;

**ATTENDU** que la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoit une période de probation de 910 heures pour ce poste prenant fin le 31 mars 2020 ;

**ATTENDU** le rapport d'évaluation de rendement déposé par ses supérieurs immédiats, monsieur Claude Gagné, directeur général et madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE PRENDRE ACTE** du rapport d'évaluation de rendement de madame Sylvie Arvisais, tel que déposé par monsieur Claude Gagné, directeur général;

**D'APPROUVER** la fin de probation et confirmer madame Sylvie Arvisais dans ses fonctions de technicienne comptable pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2020-04-068

**5.3 Adoption du règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément aux articles 1061 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que le coût total des travaux est estimé à cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$);

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour payer une partie du coût des travaux projetés équivalente à une subvention consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

**ATTENDU** que ladite subvention est versée sur une période de 10 ans par le Gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que le présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 4 mars 2020 et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière tenue le 5 février 2020;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le règlement numéro 606-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

## RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2020

**Règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) tel qu'il appert de l'estimation détaillée de la firme d'expert conseil, **Parallèle 54**, portant le numéro de dossier MSME-1902 préparée par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior, en date du 24 septembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

### ARTICLE 3

Afin de réaliser les travaux ci-avant mentionnés, le conseil est autorisé à approprier un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) provenant de fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) et à emprunter un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour une période de dix (10) ans. Ce montant emprunté correspond à l'aide financière consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et versé à la Municipalité sur une période de dix ans.

### ARTICLE 4

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention versée à cette fin par le ministère des Transports.

### ARTICLE 5

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la Loi.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion du règlement donné le 5 février 2020

Dépôt du projet de règlement le 4 mars 2020

Adopté à une séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2020

Approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le \_\_\_\_\_

Avis public d'entrée en vigueur le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Françoise Boudrias  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier


## ANNEXE A

Estimation détaillée de la firme d'expert conseil, *Parallèle 54*  
No de dossier : MSME-1902 - Réfection chemin du 7<sup>e</sup> rang Ouest

### Évaluation des coûts classe C

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
Projet : Réfection du 7<sup>e</sup> rang Ouest  
No de dossier : MSME-1902

**PARALLÈLE 54**  
EXPERT CONSEIL

| Article   | Description du travail                          | Quantité | unité | Montant total        | Montant total<br>(c = a x b) |
|---|---|----------|-------|----------------------|------------------------------|
| <b>Réfection du 7<sup>e</sup> rang Ouest</b>  |   |          |       |                      |                              |
| 1   | Organisation de chantier                        |          |       | 28 000,00 \$         |                              |
| 2   | Excavation et remblaiage                        |          |       | 14 480,00 \$         |                              |
| 3   | Égout pluvial et drainage                       |          |       | 91 060,00 \$         |                              |
| 4   | Voie (Option B / Traitement de surface double)  |          |       | 167 595,00 \$        |                              |
| 5   | Réfection et aménagement paysager               |          |       | 65 000,00 \$         |                              |
|   | <b>Sous-total (Option B):</b>                   |          |       | <b>366 135,00 \$</b> |                              |
|   | Imprévus :                                      | 20%      |       | 71 227,00 \$         |                              |
|   | <b>Sous-total incluant imprévus (Option B):</b> |          |       | <b>427 362,00 \$</b> |                              |
|   | T.P.S. :  | 5%       |       | 21 368,10 \$         |                              |
|   | T.V.Q. :  | 9,975%   |       | 42 629,36 \$         |                              |
|   | <b>Total des travaux (Option B)</b>             |          |       | <b>492 000,00 \$</b> |                              |
|   | Contrôle des matériaux en chantier :            | 2%       |       | 9 840,00 \$          |                              |
|   | <b>Coût total du projet (Option B)</b>          |          |       | <b>501 840,00 \$</b> |                              |
| <b>Hypothèses :</b>   |   |          |       |                      |                              |
| - Aucune excavation de roc n'a été prise en compte  |   |          |       |                      |                              |
| - Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte                                 |   |          |       |                      |                              |
| - Quantités arrondies   |   |          |       |                      |                              |
| - Travaux réalisés en dehors de la période hivernale  |   |          |       |                      |                              |
| Préparé par :  |   |          |       | Date : 2019-09-24    |                              |
| Marc-Antoine Giguère, ing. jr<br>No O.I.Q. : 5085831  |   |          |       |                      |                              |

2020-04-069

### 5.4 Résolution d'appui à la Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

**ATTENDU**

qu'à chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

**ATTENDU**

que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

**ATTENDU**

qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

**ATTENDU**

que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

**ATTENDU**

que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

**ATTENDU** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

**ATTENDU** que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MÉLANIE ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

2020-04-070

**5.5 Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Règlement d'emprunt numéro R014-2020 (B-0051)**

**ATTENDU** l'adoption du Règlement d'emprunt numéro R014-2020 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles décrétant une dépense de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars (3 584 597 \$) et un emprunt de six cent mille dollars (600 000 \$) pour :

- l'acquisition de véhicules pour l'entretien dudit parc;
- la construction de bâtisses;
- la construction d'un nouveau garage;
- l'acquisition de divers équipements;
- la bonification de l'offre de services par l'ajout d'activités, l'aménagement d'hébergement et l'ajout de structures;
- etc.;

**ATTENDU** que le conseil d'administration du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles est autorisé à emprunter une somme de six cent mille dollars (600 000 \$) sur une période de 25 ans et que le solde des dépenses sera acquitté par le biais de plusieurs subventions et aides financières tels que le PSSPA, la Fondation Hydro-Québec, PSSDT, Faune du Québec, FIDT, Kino-Québec, FARR, Fonds Desjardins de 100 M, etc.;

**ATTENDU** que la quote-part annuelle de la Municipalité est maintenue au même montant, soit une somme de quinze mille dollars (15 000 \$);

**ATTENDU** que selon l'article 583.3 du Code municipal, le règlement numéro R014-2020 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit règlement;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'APPROUVER** le Règlement d'emprunt numéro R014-2020 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles décrétant une dépense de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars (3 584 597 \$) et un emprunt de six cent mille dollars (600 000 \$)

**D'AUTORISER** le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

Adoptée

2020-04-071

**5.6 Report du premier versement de taxes du 30 mars 2020 au 30 juin 2020 – suspension du taux d'intérêts – COVID-19 (Coronavirus)**

**ATTENDU** la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus);

**ATTENDU** que le conseil municipal comprend que cette situation peut entraîner des difficultés de paiement pour les citoyennes et citoyens ainsi que les commerces et entreprises;

**ATTENDU** l'article 981 du Code municipal du Québec qui stipule qu'un conseil municipal peut décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu à cet article et qu'il peut le révoquer ;

**ATTENDU** le règlement numéro 605-2020 ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 adopté par résolution numéro 2020-02-025;

**ATTENDU** l'article 18 du règlement numéro 605-2020 fixant le taux d'intérêt annuel à 15 %;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE REPORTER** le premier versement de taxes du 30 mars 2020 au 30 juin 2020 sans frais d'intérêts pour cette période. Tous les arrérages et les intérêts comptabilisés au 31 décembre 2019, antérieurs à la présente pandémie, demeurent payables;



**NONOBTANT** l'article 18 du règlement numéro 605-2020, le conseil municipal fixe le taux d'intérêt annuel à 0 % pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020 ou jusqu'à sa révocation en tenant compte de l'évolution de la crise de la COVID-19 (Coronavirus).

Adoptée

2020-04-072

**5.7 Nouvelle tarification de l'Unité d'évaluation en ligne (UEL) et Portail de données immobilières en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mai 2020**

**ATTENDU** la résolution numéro 2018-01-008 qui ajoutait un nouveau service « Entreprise » offert par PG Solutions sur le portail d'Unité d'évaluation en ligne ;

**ATTENDU** que la compagnie PG Solutions nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, une nouvelle tarification sera en vigueur pour la tarification pour UEL de l'accès entreprise ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'AMENDER** la résolution numéro 2018-01-008 quant à la tarification des frais applicables au service « Entreprise » disponible sur le portail d'unité d'évaluation en ligne (UEL) relatif à la tarification chargée à chaque interrogation effectuée qui passe de 2 \$ à 2.15 \$.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2020-04-073

**6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 février au 19 mars 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 février au 19 mars 2020 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 février au 19 mars 2020.

Adoptée

**6.2 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement déposée par M. Bernard Pilon – Lots 5 610 369 et 5 610 388**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement numéro 2426-M de deux (2) nouvelles rues et de seize (16) terrains résidentiels non desservis sur les lots 5 610 369 et 5 610 388 déposé par monsieur Bernard Pilon, tel que préparé le 4 février 2020 par monsieur Benoit Neveu, arpenteur-géomètre (*minute : 2118, dossier : N-6698*) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

**ATTENDU** le rapport d'analyse réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement le 28 février 2020 du plan projet de lotissement déposé par monsieur Bernard Pilon de deux (2) nouvelles rues et de seize (16) terrains résidentiels non desservis sur les lots 5 610 369 et 5 610 388 ;

**ATTENDU** que monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le ledit plan projet domiciliaire est conforme au règlement de lotissement numéro 229-92, aux conditions suivantes :

- Que la virée temporaire du terrain numéro 16 soit remplacée par un rond-point de 36 mètres de diamètre;
- Se conformer aux normes relatives aux pentes et aux zones humides concernant l'implantation des puits et installations sanitaires pour les terrains numéro 5, 6 et 10;
- Faire une demande d'opération cadastrale pour fusionner le restant des lots non utilisés de 3.55 hectares aux lots numéro 5 610 387 et 5 610 364;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé ladite demande d'approbation de plan projet de lotissement le 27 février 2020 et qu'il a fait une recommandation favorable pour le plan (*minute : 2118, dossier : N-6698*);

**ATTENDU** que le promoteur, monsieur Bernard Pilon, devra se conformer à toutes les exigences de la Municipalité, notamment les exigences quant à la construction des infrastructures, ainsi qu'à toute loi, règlement ou résolution pour la réalisation de ce projet ;

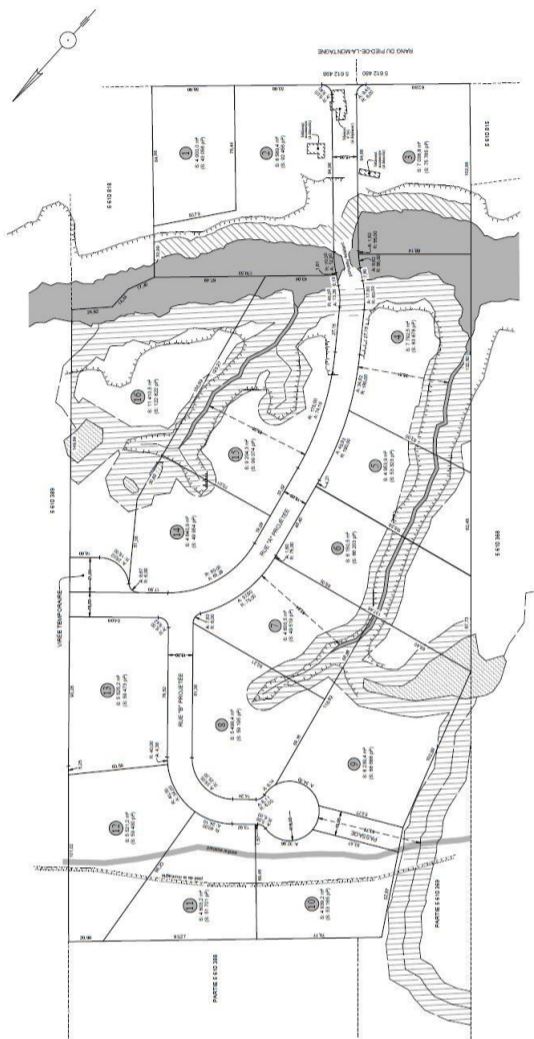
**ATTENDU** que tous les coûts, frais et honoraires pour la construction des infrastructures soient à la charge du promoteur ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le plan projet de lotissement de deux (2) nouvelles rues et de seize (16) terrains résidentiels non desservis sur les lots 5 610 369 et 5 610 388, déposé par monsieur Bernard Pilon, tel que préparé le 4 février 2020 par monsieur Benoit Neveu, arpenteur-géomètre (*minute : 2118, dossier : N-6698,*) soit accepté.

**Plan projet de lotissement de deux (2) nouvelles rues et  
de seize (16) terrains résidentiels non desservis  
sur les lots 5 610 369 et 5 610 388**



Adoptée

2020-04-075

**6.3 Dérogation mineure numéro 2020-00012 – 41, rue Denis – Lot 5 612 615**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00012 déposée par monsieur Stéphane Desjardins, propriétaire de l'immeuble sis au 41, rue Denis situé dans la zone R-46, concernant le numéro de lot 5 612 615 du cadastre officiel du Québec;

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Desjardins a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 27 février 2020 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la demande consiste à rendre conforme la marge de recul arrière du garage qui est présentement à 1.52 mètre et de l'abri d'auto qui est à 1.31 mètre ;

**ATTENDU** que la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 228-92 stipule que dans le cas d'un usage autorisé, les marges arrière concernant les bâtiments accessoires doivent être à au moins 2 mètres de la ligne arrière de lot avec ouverture ;

**ATTENDU** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU** que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2020-00012.

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Lépine

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2020-00012 telle que formulée.

Le vote est demandé par Daniel Gravel

**Vote pour la résolution :**

Jasmin Boucher  
Denis Filiatrault  
Nathalie Lépine  
Gilbert Perreault

**Vote contre la résolution :**

Daniel Gravel  
Geneviève Poirier

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers.

Adoptée

## **07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-04-076

### **7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour les années 2020 à 2023**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne.

**ATTENDU** qu'en vertu de diverses lois la Municipalité de Sainte-Mélanie est première responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

**ATTENDU** l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne, venant à échéance en avril 2020;

**ATTENDU** la nécessité de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUVELER** l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois (3) années;

**DE CONTRIBUER** financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour les trois années (2020 à 2023) où l'entente de services est en vigueur, sur une base de dix-sept cents (0,17 \$) par habitant;

**DE CONTRIBUER** financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour la première année au montant de cinq cent trente-quatre dollars et quatorze cents (534.14 \$), soit 0.17\$ par capita dont la population est de 3 142 habitants;

**DE MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**08- LOISIRS ET CULTURE**

2020-04-077

**8.1 Entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène pour le camp de jour 2020**

**ATTENDU**

que le conseil municipal approuvait le protocole d'entente pour l'utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements de l'école Sainte-Hélène dans le cadre du camp de jour estival de la Municipalité de Sainte-Mélanie par l'adoption de la résolution numéro 2017-06-205;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** un contrat d'entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène dans le cadre du camp de jour estival 2020 de la Municipalité de Sainte-Mélanie à **CB Maintenance** au montant de cent cinquante dollars (150 \$) plus les taxes applicables par jour pour une période de 8 semaines conditionnellement à la tenue du camp de jour 2020 ;

**D'AUTORISER** l'achat de produits et papiers effectué par **CB Maintenance** pour la période prévue au camp de jour, soit 8 semaines, au montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) plus les taxes applicables ;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire « Services techniques camp de jour » 02-701-52-419;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2020-04-078

**8.2 Remplacement de clôtures au parc des Sables**

**ATTENDU** l'état des clôtures au parc des Sables et la nécessité d'en remplacer une partie ;

**ATTENDU** que l'entreprise Les clôtures M.T. Inc est le plus bas soumissionnaire conforme;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** l'entreprise **Les Clôtures M.T. Inc.** pour le remplacement de la clôture en bordure des terrains privés pour un montant n'excédant pas huit mille soixante-seize dollars et vingt-cinq cents (8 076.25 \$) plus taxes;

**DE MANDATER** l'entreprise **Les Clôtures M.T. Inc.** pour le remplacement de la clôture du terrain de baseball pour un montant n'excédant pas dix mille quatre cent vingt-trois dollars et quarante cents (10 423.40 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-04-079

**8.3 Achat d'un abreuvoir extérieur au Centre des loisirs**

**ATTENDU** le projet d'installer un abreuvoir extérieur au Centre des loisirs afin d'éliminer l'utilisation de bouteilles à usage unique;

**ATTENDU** que l'entreprise Tessier Récréo-parc est le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de l'abreuvoir;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** un contrat de fourniture d'un abreuvoir extérieur de type 10485 WMSS à l'entreprise **Tessier Récréo-Parc** pour un montant n'excédant pas cinq mille neuf cent trente-deux dollars (5 932.00 \$), incluant transport plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en les affectant au poste budgétaire approprié ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-04-080

**8.4 Achat de bouteilles d'eau avec logo**

**ATTENDU** que la Municipalité a adhéré au concept de communauté bleue pour la protection de la ressource eau ;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite favoriser l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables lors de ses activités et événements;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** à l'entreprise **ADN Promo** un contrat de fourniture de cinq cents (500) bouteilles en aluminium de type sm-6929 avec le logo de la Municipalité pour un montant n'excédant pas trois mille quatre cent soixante-treize dollars et soixante-quinze cents (3 473.75 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2020-04-081

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 février au 17 mars 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 février au 17 mars 2020 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître, au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 février au 17 mars 2020.

Adoptée

2020-04-082

**9.2 Aide financière – demande de substitution – Travaux de réfection de voirie rue Goyette - Programme d'aide à la voirie-locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux**

**ATTENDU** une confirmation ministérielle datée du 2 août 2018 relative à une aide financière de 40 000 \$ sur trois années budgétaires pour des travaux d'amélioration sur le chemin du Lac Nord ;

**ATTENDU** que lesdits travaux sur le chemin du Lac Nord ont été réalisés en 2018 à un coût inférieur aux estimations et que cette aide financière n'a pas été utilisée ;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite utiliser l'aide financière de 40 000 \$ aux fins de réfection de voirie de la rue Goyette à l'été 2020 ;

**ATTENDU**

qu'il y a lieu de demander l'autorisation de substitution de travaux aux autorités du ministère des Transports du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE DEMANDER** au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, l'autorisation de substitution de travaux dans le cadre de l'aide financière de 40 000 \$ consentie dans le dossier # 00027343-1 – 61050 (14) – 2018-07-26-7 du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, aux fins de réaliser des travaux de réfection de voirie de la rue Goyette à l'été 2020 ;

**DE POURVOIR** au paiement desdits travaux de réfection en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) en y soustrayant toute aide financière provenant du ministère des Transports du Québec ;

**D'AUTORISER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 17.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 18.



2020-04-083

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 19.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**